

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

A 19H00

Etaients présents :

Monsieur Alain CAYET	Maire
Monsieur Guy BRAS	
Madame Marie-Antoinette DESHORTIES	
Madame Gisèle CATTO	
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK	
Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ	
Monsieur Pietro VALENTE	Adjoints
Monsieur Léonce GLAVIEUX	
Madame Sophie LOPEZ	
Monsieur Fouad AJARRAY	
Madame Chantal DECOCQ	Conseillers Délégués
Monsieur Yves RAOULT	
Madame Micheline LAURENT	
Madame Yveline LOURDEL	
Monsieur Philippe LEFEBVRE	
Madame Martine DUQUESNOY	
Monsieur Patrick BRUGUET	
Madame Laëtitia HERDUIN	
Monsieur Marc SERRA	
Madame Annie CARDON	
Monsieur Daniel COLLART	
Madame Edith PRUVOST	
Monsieur Claude RICHARD	
Madame Astrid SAVARY	Conseillers Municipaux

Excusés :

Monsieur Hervé CUVELIER qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS
Monsieur Claude COLLIER qui donne procuration à Madame Annie CARDON

Absente excusée : Madame Jessica FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette DESHORTIES

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Antoinette DESHORTIES est désignée secrétaire de séance.

b. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2017

Madame Annie CARDON revient sur la création de poste adulte relais et demande combien de postes sont créés et qui est recruté ? car des noms circulent.

Monsieur le Maire répond que la délibération permet l'ouverture d'un poste mais à l'heure actuelle il n'est pas pourvu et personne n'est désignée.

Approuvé à l'unanimité.

c. Décisions du Maire

- *Attribution du marché pour le désamiantage et démolition du préfabriqué situé à l'école maternelle Constant Dutilleux*
- *Attribution du marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et pour la réfection de l'éclairage au niveau du terrain de football Jean Jacques Molo*

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

d. Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

1. Programme de construction d'un terrain synthétique

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saint Nicolas envisage de transformer le terrain de football Jean Jacques Molo en gazon synthétique.

Ce futur terrain synthétique servira pour la pratique du football par les licenciés du club mais aussi par les écoles et pour les activités péri et extra scolaires.

Le projet comprend la réalisation complète du terrain en gazon synthétique dans le respect des règlements édictés par la Fédération Française de football et des normes régissant ce type d'installation.

Outre le terrain, les travaux comprendront le réaménagement des espaces de proximité et les mobiliers et équipements nécessaires tels que les mains courantes, filets pare ballon, buts...

Ce terrain est actuellement éclairé et une tranche conditionnelle de travaux sera prévue pour la remise en conformité éventuelle des installations d'éclairage.

L'estimation des travaux est de 600 000€ HT pour le terrain et 90 000€ HT pour l'éclairage s'il faut pourvoir à son remplacement.

Les travaux seront réalisés en 2017 avec un démarrage espéré en juin et un délai de réalisation de 3 mois.

Il vous est proposé :

- de valider le programme de construction d'un terrain synthétique
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'avancée de ce projet

Monsieur le Maire précise que l'estimation des travaux n'est pas de 500 000€ mais 600 000€ HT. Ce terrain synthétique s'inscrit dans l'ensemble sportif et d'accueil de Bonne Humeur et après ce terrain il est prévu la construction d'une salle des aînés familiale, d'une salle pour le Javelot et peut-être d'une salle pour le culturisme.

Madame Astrid Savary demande où en sont les demandes de subventions et l'estimation à l'année des frais de fonctionnement.

Monsieur le Maire répond qu'à l'heure actuelle nous sommes dans la définition du programme et les demandes de subventions seront lancées prochainement. En ce qui concerne l'entretien du terrain il laisse la parole à Jean-Pierre Chartrez.

Monsieur Jean-Pierre Chartrez explique qu'aujourd'hui l'entretien des terrains par la commune coûte environ 12 000€/an. L'entretien d'un terrain synthétique représente environ 5 000€/an et consiste en un balayage, une fois par mois une recharge spécifique et une fois par an prendre l'ensemble de la charge de remplissage, la nettoyer puis la remettre en place. En prenant les deux terrains on ne gagne pas de réel coût.

Monsieur Claude Richard fait une remarque sur le montant du terrain qui est plus cher que celui chiffré à l'époque.

Monsieur Guy Bras précise que c'est une estimation. Le terrain sera homologué en catégorie 6 ce qui oblige à récupérer un peu de surface pour obtenir des subventions dans cette configuration.

Monsieur Claude Richard demande à quoi correspond la catégorie 6.

Monsieur Jean-Pierre Chartrez répond que la catégorie 6 permet à l'ensemble des équipes de ligues de jouer hormis la A.

Monsieur Claude Richard pense qu'il manque un morceau de terrain pour que les seniors A et B puissent l'utiliser grâce à une homologation en catégorie 5.

Monsieur Jean-Pierre Chartrez explique que l'objectif est de créer un terrain synthétique qui sert au club de football mais également pour les écoles, les centres de loisirs et les NAP. Le terrain fait 55m/95m alors que pour pouvoir le classer en catégorie 6 c'est 60m/100m. Il a donc été décidé de

l'agrandir pour obtenir les subventions supplémentaires. Nous avons besoin de prendre environ 1 mètre sur le talus, ce qui est déjà une contrainte supplémentaire par rapport aux travaux prévus. Le terrassement est important et il n'est pas possible de passer par l'entrée principale. Le projet de lotissement Perrenot Bekaert n'ayant pas encore débuté cela permettra aux engins de passer par cet espace pour faire le terrassement.

Madame Annie Cardon demande s'il n'y a pas la possibilité de récupérer plus de terrains pour l'homologuer en catégorie 5 afin que toutes les équipes puissent jouer.

Monsieur Guy Bras précise qu'il n'y a pas intérêt à faire jouer l'équipe A sur un terrain synthétique, elle joue au stade de la Scarpe. De plus les frais supplémentaires seraient trop importants et les subventions que nous pouvons récupérer n'auraient pas compensé la dépense supplémentaire. Le choix s'est arrêté sur la catégorie 6 car c'est la solution la plus économique et la plus adaptée.

Monsieur Jean-Pierre Chartrez ajoute que la récupération supplémentaire de parcelles sur le site Perrenot Bekaert pourrait remettre en cause le projet de lotissement.

Monsieur Claude Richard estime qu'en cas d'intempéries l'équipe A aurait pu jouer sur le terrain synthétique s'il était homologué 5.

Monsieur Guy Bras indique que même en cas d'intempéries, un club termine toujours sa saison.

Monsieur Fouad Ajarray précise que la priorité est l'entraînement. Au niveau de la sécurité le terrain Molo était dangereux. Le principal pour les joueurs est de pouvoir jouer sur un terrain naturel, celui de la Scarpe.

Monsieur Claude Richard demande pourquoi ne pas avoir récupéré de parcelles supplémentaires sur la friche Perrenot Bekaert.

Monsieur Guy Bras répète que la décision prise est la plus économique et la plus intéressante.

Monsieur le Maire ajoute que le problème a été vu dans son intégralité pour trouver la solution la plus adaptée.

Monsieur Claude Richard précise que les membres de l'opposition sont conscients que le terrain va pouvoir être utilisé par le club de foot, les écoles etc... et que c'est une bonne chose.

Monsieur le Maire se voit ravi de cette position.

Pour 21
Abstentions 5
Contre 0

2. Convention de cession de données avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais 2017

Monsieur le Maire expose :

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais dispose d'informations sur les caractéristiques de ses allocataires du territoire. Ainsi dans le cadre d'un partenariat pour développer une analyse des besoins en matière de politique familiale et sociale, la CAF peut céder des données, moyennant la signature d'une convention régissant les conditions d'exploitation.

Ces informations sont précieuses pour faciliter la réflexion sur les caractéristiques de la population, sur le développement de la politique sociale de la collectivité.

Conscient de l'intérêt de pouvoir disposer d'une photographie la plus juste de la population locale, il vous est proposé de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces informations et à signer la convention de cession de données avec M. le directeur de la CAF du Pas de Calais.

Adopté à l'unanimité.

3. Convention de cession à titre gratuit des appareils de musculation

Monsieur le Maire expose,

La commune de Saint Nicolas lez Arras est propriétaire des appareils de musculation utilisés par l'association Culture Physique Médiolanaise. A ce titre la ville est en charge de l'entretien annuel du matériel.

Dans le cadre des bons rapports avec l'association il est proposé une cession à titre gratuit des appareils de musculation sous la condition de la prise en charge du coût de l'entretien des machines.

A cette fin, il conviendrait d'établir une convention de cession à titre gratuit du matériel.

Le conseil est invité :

- à autoriser la conclusion d'une convention avec l'association Culture Physique Médiolanaise,
- à autoriser le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Monsieur le Maire expose :

L'article 107 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République complète les règles relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Conformément au nouvel article L. 2312-1 pour le bloc communal, il doit désormais faire l'objet d'un rapport. L'article D. 2312-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, le Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs et groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif et d'être informée sur l'évolution financière de la collectivité.

Conformément aux textes en vigueur, il vous est donc proposé :

- de valider les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2017 sur la base des éléments repris ci- après.

Monsieur le Maire rappelle le cadre légal :

Le DOB doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif. La loi NOTRE de 2015 a introduit une nouvelle disposition :

Le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport élaboré par le Maire.

Vous avez reçu ces documents. Le DOB a été présenté en commission des finances la semaine dernière. J'ai demandé à Guy Bras d'être le plus exhaustif possible dans la limite des informations financières connues. Je tiens à vous le rappeler, ce débat permet à l'assemblée d'échanger sur les grandes orientations qui seront affichées dans le cadre du budget primitif.

Je vous rappelle aussi qu'il ne s'agit pas de rentrer dans le détail des articles budgétaires qui sera vu à l'occasion du vote du CA 2016 et du BP 2017.

Dans un contexte économique national difficile, la loi finances pour 2017 confirme la poursuite de la réduction des déficits publics.

En juin 2016, le Président de la République a annoncé une diminution de moitié de l'effort financier demandé aux communes et de l'interco.

Une réforme de la DGF est toujours annoncée et dans ce cas la prudence est de mise.

La commune de Saint-Nicolas perd quand même 344 517 euros depuis 4 ans uniquement sur la DGF.

Il est impossible d'évaluer à ce jour le FPIC notamment du fait de la naissance des nouvelles interco.

Quant à la DSU, nous prenons également toutes les précautions quant à son retour dans les règles du droit commun réservées aux communes de plus de 5000 habitants. Pour éviter toute ambiguïté le chiffre de population a été fixé à 5026 par l'INSEE.

Au sujet de la fiscalité des ménages, je vous confirme notre engagement pris lors de la présentation de notre programme municipal : PAS D'AUGMENTATION DES TAUX DES IMPOTS MENAGES.

La loi de finances a prévu une actualisation des bases locatives de 0,40 % contre 1 % l'an dernier. D'où une nouvelle perte de fiscalité qu'il faudra compenser. Vous trouverez à titre indicatif un tableau qui reprend l'ensemble des taux des impôts ménages des communes de la CUA en 2015.

La CUA a baissé l'attribution de compensation pour 2017 de 40 108 euros. Cette baisse sera compensée par la prise en charge des charges de voirie par la CUA et la DSC a quant à elle baissé de 2 109 Euros. Le DOB précise également une baisse de différents postes liés aux pertes de foncier pour Perrenot Bekaert et VIGALA, de location (dialyse) et de droit de mutation.

J'en profite pour dire que la CUA devrait décider de ne pas augmenter sa fiscalité ménages.

La CAF baissera également de 20 000 euros sa participation dans le financement du centre social de Chanteclair.

Au sujet de DSU, d'un montant de 833000 en 2012, avec la baisse de population je vous rappelle qu'en 2013 nous avons perdu 10% en 2014 - 25 % en 2015 - 50% et en 2016 cette DSU devait être de zéro.

Grâce à notre travail de persuasion entendu et repris par les parlementaires et les élus locaux, un amendement spécifique à notre commune a permis de nous placer dans un nouveau dispositif beaucoup plus favorable. En 2016, au lieu de zéro nous avons touché 499 801 euros qui diminueront chaque année de 83300. (voir schéma)

Il faut souligner également notre volonté de maintenir les prix des différents services publics aux familles et aux habitants.

Depuis mars 2014, nous avons mis en œuvre une véritable chasse aux économies. Sans jamais toucher à l'éducation et à la sécurité. Nous avons revu l'ensemble de l'organisation municipale pour l'optimiser au maximum.

Certainement très modestement mais par ces prises de décisions, nous avons contribué au maintien du pouvoir d'achat de nos habitants, et nous en sommes très fiers.

Dans cette gestion nouvelle, nous avons gagné le pari de dégager des fonds propres. Ces fonds propres permettront de poursuivre nos investissements sans le recours à l'emprunt.

Je vous confirme également que notre PPI permettra de financer les investissements que nous avons envisagés jusqu'à la fin de mandat :

- Création d'une salle d'activités et familiale qui permettra l'accueil des aînés, une salle adaptée aux javeloteux et peut être une salle pour la musculation.
- Création d'un terrain synthétique
- Création des nouveaux ateliers municipaux
- Création d'une vidéo protection
- Rénovation de l'éclairage public
- Aménagement du cimetière (reprise des caveaux et columbarium)

Notre gestion dynamique et notre souci de la transmission financière sereine permet donc d'éviter le recours à l'emprunt durant notre mandat, ce qui est excellent pour l'avenir de la commune de Saint-Nicolas, ses contribuables et ses habitants.

Nous avons consacré nos trois premières années de mandat à rétablir les comptes et surtout à rechercher les économies permettant de combler les baisses de dotations de l'Etat, de la CUA, de la perte de DSU.

Cette période a aussi permis de revoir l'organisation des services, de permettre aux agents volontaires de changer de filières et de poursuivre leur carrière grâce à la formation.

Pour nos habitants, nous avons recherché une nouvelle qualité de services avec une priorité pour les jeunes et pour l'éducation.

Le soutien au développement des initiatives locales et citoyennes est assuré pour nos associations avec le maintien des subventions.

Par ailleurs des chantiers importants ont été achevés :

Le restaurant M. Carême, le Centre Social Chanteclair, le suivi des dossiers ANRU puis la poursuite du NPRU, la négociation des programmes de logements (quartier Chanteclair, PERRENOT/BEKAERT et VIGALA).

Pour les 3 années à venir, nous allons poursuivre le développement solidaire de la commune.

Au travers de la création d'une véritable politique culturelle favorisant l'intégration et l'épanouissement pour nos jeunes et toute la population.

Nous avons quelques indicateurs qui malheureusement constatent une montée de la pauvreté.

La lutte contre la précarité et l'isolement sera également très présente dans nos actions sociales. Nous ferons en sorte de mettre en œuvre des politiques locales favorables au soutien des chercheurs d'emploi. En décembre 2016 on dénombre 432 demandeurs d'emplois dont les $\frac{3}{4}$ dans le quartier Politique Ville.

Le CCAS sera doté des besoins financiers nécessaires à cette prise en charge.

Toujours sous l'égide du CCAS, nous poursuivons le PRE qui concernera 61 jeunes de 2 à 16 ans et leurs familles. Notre PRE revisité est donné en exemple sur le territoire arrageois par l'Etat, la CAF et les partenaires.

Nous mettrons également toute notre énergie et notre passion pour faire avancer les différents projets de lotissement.

Ces lotissements étant communautaires, nous les mènerons avec la CUA car ils seront le fil d'Ariane du développement et de l'attractivité de notre commune de SAINT-NICOLAS en 2017 et les années suivantes.

Annie Cardon indique que les membres de l'opposition ont reçu les documents du Conseil Municipal mercredi à midi et que la commission des finances a eu lieu le mercredi soir. Si l'on reçoit le dossier du Conseil Municipal sans qu'il soit passé en commission, comment peut-on débattre pour vous proposer quelque chose ?

Monsieur le Maire répond qu'il faut envoyer les documents 5 jours francs avant la tenue du Conseil Municipal et que cette règle est respectée. Les commissions peuvent se réunir à n'importe quel moment, il n'y a pas de règle.

Annie Cardon maintient qu'il faut réunir les commissions avant le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire répète qu'il n'y a pas de règle. La commission des finances a été réunie et Monsieur Guy Bras a donné le maximum d'informations, le groupe d'opposition était représenté et ses membres ont donc pu avoir les informations dans les temps.

Madame Annie Cardon précise que ce n'est pas une question de temps mais une question de principe. Elle estime que M. le Maire se place au-dessus des lois

Monsieur le Maire répète une nouvelle fois que toutes les informations ont été données et qu'il ne voit pas où est le problème.

Annie Cardon indique que la démarche n'a pas été suivie. Nous avons reçu le Conseil Municipal avant la commission des finances.

Sur le débat, il n'y a pas grand-chose à dire comme d'habitude.

Sur l'orientation 2017, il y a « aide à l'insertion à l'emploi avec la Régie de Quartier » ; serait-il possible de savoir si la régie a démarré et quelles dépenses ont été engagées ?

Concernant le centre de dialyse, les membres de l'opposition ont une proposition à faire, celle de transférer la salle des aînés dans cette salle car le bâtiment actuel n'est plus conforme. Il semble intéressant de revoir la construction de cette salle ou l'utilisation du centre de dialyse et de le faire en urgence et non en 2020 comme il a été dit.

Enfin les charges de personnel vont augmenter et la réforme tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et nous souhaitons demander à « notre camarade Glavieux » ce qu'il en pense, car nous pensons que c'est très mauvais pour les agents, ça nous semble très inégalitaire et à la tête du client.

Léonce Glavieux répond qu'il n'apprécie pas le terme « camarade ». Concernant le personnel, il précise qu'il y a un organisme officiel, le Comité Technique, où l'on évoque les différents problèmes, l'avancement, la formation, la répartition des tâches, les nouvelles lois...

Il applique les lois et ne pense pas qu'il y ait des soucis de personnel ; si toutefois il y en avait, ils seraient évoqués en Comité Technique.

Annie Cardon remercie Monsieur Glavieux de sa réponse. Concernant les recettes d'investissement, elle estime qu'il est indiqué ce qui se fait tous les jours, c'est le quotidien et il n'y a rien d'exceptionnel... Quant à la réserve parlementaire Madame Savary doit connaître la réponse car la réserve a été initiée lorsqu'elle était adjointe.

En conclusion du DOB les membres de l'opposition souhaitent savoir comment seront financés ces projets ?

Nous souhaiterions aussi plus de logements d'accessions à la propriété, pas de nouveaux logements sociaux. Vous avez longuement critiqué notre politique de logements mais les familles étaient présentes et nous devions les reloger et aujourd'hui il n'est plus nécessaire de faire des logements sociaux supplémentaires. Vous avez même déclaré lors d'un Conseil Municipal, ce que Madame Savary avait approuvé, que vous n'aviez pas besoin de 5000 habitants car plus d'habitants c'est plus d'embêtements.

Monsieur le Maire estime que c'est uniquement de la critique inutile.

Annie Cardon répond qu'elle n'a pas fait de critique, elle reproche de faire un terrain de football qui n'est pas aux normes, de mettre la salle des aînés de côté et de ne pas répondre à ses questions concernant la personne nommée au poste d'adulte relais.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne le sait pas donc ne peut pas lui dire. Concernant le débat tout est dit. Il reproche à Mme Cardon d'écrire mais de ne rien dire.

Annie Cardon revient sur le tract que l'opposition a distribué et imagine que Monsieur le Maire a dû être embarrassé par celui-ci.

Monsieur le Maire sourit et précise que ça l'a fait pleurer de rire puisque tout était faux.

Annie Cardon répond qu'aucun mensonge n'a été dit et qu'il n'y a pas eu d'attaques personnelles.

Elle ajoute : « Vous êtes un menteur Monsieur le Maire. Je ne profite pas d'un mail envoyé en Mairie pour faire une réponse anonyme. La commune est gérée de manière lamentable. Nous vous demandons de nous apporter des réponses sur le bilan financier de Maurice Carême, le coût de la Liaison Douce et de nous transmettre un arrêté de nomination que nous n'avons jamais eu ».

Monsieur le Maire répond que l'arrêté n'a pas été pris et donc ne peut être produit.

Annie Cardon dit que Monsieur le Maire lui fait penser à « Fillon »

Monsieur le Maire rétorque en lui précisant que sa femme s'appelle Maryvonne et non Pénélope.

Annie Cardon indique que Monsieur le Maire l'a traitée de bonne à rien le jour de son élection.

Monsieur le Maire demande d'arrêter cette conversation de bas niveau et de revenir au débat budgétaire.

Annie Cardon affirme que M. le Maire est un incapable, même pour être élu il a eu besoin des voix de son névrosé de premier adjoint, Monsieur Guy Bras.

Monsieur le Maire met un terme à la conversation. Il demande une nouvelle fois de revenir au débat et précise que débattre avec Madame Cardon n'est pas possible.

Il précise que la régie de quartier ira chercher les personnes les plus éloignées de l'emploi et tentera de les sortir de la mauvaise passe. Elle a démarré en décembre, enregistre l'inscription de 6 personnes dont 4 féminines et travaille avec Arras, Achicourt et Saint Nicolas. Ces personnes sont heureuses et nous espérons les sortir de leur situation compliquée. Ça n'a pas coûté plus de 5000€ de mise de fonds et si la commune finance des intervenants la régie facturera les heures travaillées. Concernant le centre de dialyse, vous nous proposez d'y installer les aînés. Les bâtiments Bonne Humeur sont vieillissants, nous allons construire un nouveau bâtiment pour le Javelot, les aînés et la salle familiale.

Concernant le personnel c'est une bonne chose que les agents progressent, nous avons du personnel bien placé dans les différents postes et nous sommes satisfaits car tout fonctionne bien.

Concernant le logement, je laisse la parole à Guy Bras.

Guy Bras explique que le logement social ne dérange pas. Dans le logement que gère la Communauté Urbaine, certains Maires veulent faire « Versailles », ils ont par exemple des pâtures qu'ils mettent en terrain à bâtir, ils vendent des pavillons à 250 000€, ils attirent donc une population aisée. Sur Saint Nicolas, nous allons avoir des logements qui vont naître sur Mory Bekaert et Vigala. Mory Bekaert est un projet de la Communauté Urbaine, c'est un projet où l'EPF intervient. Dès que l'EPF intervient il y a obligatoirement 20 à 25% de logements sociaux. Un écoquartier est impossible. C'est

identique pour Vigala. Actuellement le Président de la Communauté Urbaine prend une autre direction à la demande de Monsieur le Maire.

Concernant les logements sociaux, il a été demandé une dérogation pour construire des logements sociaux sur les îlots libérés après les démolitions dans le quartier Chanteclair. Sur un îlot ce sera des bureaux pour le reste une demande de dérogation sur le parcours résidentiel va être faite pour les démolitions Kemmel, Cassel et Gris-Nez. Tout est fait pour que les personnes restent dans le quartier car elles s'y plaisent, c'est ce que l'on appelle la gestion humaine du quartier.

Le logement social fait peur alors que 80 à 85% de la population CUA est éligible à un logement social.

L'EPF connaît beaucoup de problèmes financiers, ce sont donc les raisons pour lesquelles les projets sont anormalement longs.

Annie Cardon répond qu'elle n'a jamais dit que le logement social était pour les gens qui n'étaient pas bien.

Guy Bras dit qu'il parle en général.

Annie Cardon rappelle que lors de l'ANRU 1, Monsieur le Maire a critiqué le fait que la majorité d'alors faisait construire des logements sociaux alors qu'aujourd'hui il en demande plus.

Le PLH de la CUA oblige à construire des logements sociaux pour les communes qui n'ont pas leur taux de logements de cette nature.

Monsieur le Maire répond qu'il a toujours été pour le projet ANRU mais « autrement ». Il fallait s'occuper de l'humain en priorité et autrement du bâti. Sur les parcelles détruites ce ne sera pas 130 logements mais 80. Le but est la mixité du quartier et de le rendre attractif.

Sur Vigala, nous sommes sur un projet privé et non pas sur des logements sociaux. Nous avons repris le projet en route et l'avons remis à une taille humaine.

Annie Cardon précise qu'elle n'a jamais parlé de 130 logements.

Monsieur le Maire répond que la reconstruction c'était au moins 130 logements.

Annie Cardon dit que la commune a demandé une dérogation pour 100 logements.

Monsieur le Maire indique que c'est 80 logements.

Annie Cardon dit qu'elle l'a lu, plus il y aura de logements démolis moins il y en aura c'est une bonne chose.

Elle demande de faire du logement social en accession.

Monsieur le Maire demande à Mme Cardon s'il a répondu à ses questions.

Annie Cardon lui répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne se considère pas au-dessus des lois et revient sur une affaire. Il rappelle que la Région avait fixé à 2 millions la subvention de réhabilitation du centre social et culturel Chanteclair. Aujourd'hui elle nous retire 482 730€, pourquoi ?

Annie Cardon répond qu'elle n'est pas conseillère régionale et qu'elle ne peut pas l'expliquer.

Guy Bras explique qu'il a rencontré un représentant de la Région pour comprendre les 482 730€ en moins et la Région a répondu que l'argent avait déjà été touché. Il y a donc eu une vérification avec le receveur municipal qui a montré que cette somme avait été avancée pour le projet du centre administratif dans le quartier Chanteclair.

Ce projet s'est déroulé en 2 phases :

- Aménagement de la galerie marchande : annulé
- Construction au-dessus du pont : l'appel d'offre a été lancé, les entreprises désignées puis le projet a été annulé.

L'argent a été dépensé en frais d'étude et les indemnités versées aux entreprises.

Cette somme aurait dû être remboursée directement mais ça n'a pas été fait.

Cette question n'est jamais passée en Conseil Municipal et en Commission des finances et maintenant il faut que la commune rembourse les 482 730€

Nous allons entamer un recours car au niveau de la Région il n'y a pas de décision politique, il n'y a eu que des arrangements entre techniciens.

Annie Cardon indique que si la Région a versé les 482 730€ il doit y avoir une décision en Conseil.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y en a pas eu, c'était un 1^{er} acompte.

Guy Bras dit que cette somme a toujours figuré dans la subvention du Centre Social Chanteclair. Au niveau de la légalité et du percepteur la situation n'est pas claire. Nous devons toucher les 2 000 000€ pour Chanteclair mais rembourser, s'il le faut, à la Région 482 730€.

Monsieur le Maire dit que Madame Cardon a dépensé 500 000€ pour rien dans ce projet de Mairie dans le centre commercial.

Annie Cardon précise que le projet n'a pas vu le jour car la commune était en procès avec un habitant. Elle répète que les 482 730€ n'ont pas pu être encaissés sans délibération du Conseil Municipal.

Guy Bras répond que cela a bien été fait et que dans la convention il était bien précisé dans l'article 7 que la somme devait être remboursée si le projet n'était pas réalisé.

Monsieur le Maire précise que les AP/CP ont été délibérés depuis 3 ans en indiquant les 2 000 000€.

Astrid Savary dispose du dossier et des chiffres. Elle explique qu'au premier mandat de Madame Cardon, différentes subventions ont été versées à la ville et effectivement une subvention de 482 732€ a été versée le 7 janvier 2005. Lorsqu'il s'agit d'une recette nous ne sommes pas obligés de prendre une délibération. Cette subvention représentait 30% du montant des travaux du centre administratif. Des litiges ont eu lieu et le projet a été annulé. Une demande de prorogation a été demandée et rendu caduque en décembre 2010. Comme le centre administratif n'a pas vu le jour, l'arrêté a été caduc et il faut rembourser. Par rapport aux notes qu'elle a, elle dit que la ville doit rembourser 482 000€ moins 160 000€. Lors du deuxième mandat de Madame Cardon, elle s'est opposée au remboursement et a demandé à la Région de s'organiser autrement.

En 2011, le Conseil Régional a proposé de faire glisser le subventionnement sur le projet du centre social.

Aujourd'hui il faut rendre l'argent, mais il faut néanmoins prendre en compte ces 160 000€.

Guy Bras ne pense pas que les 160 000 € ont été dépensés pour la démolition donc pas déduits.

Monsieur le Maire précise qu'il est en possession d'un arrêté du Président de la Région fixant la subvention de 2 000 000€ et s'interroge sur la base juridique qui permet cette diminution.

Astrid Savary estime qu'il faut minimiser le remboursement.

Monsieur le Maire conclut en disant que ce sont deux projets différents avec 2 arrêtés différents. L'avenant de clôture de l'ANRU est pris. Il s'engage à faire avancer cette affaire qui pénalise encore la commune.

Monsieur le Maire précise que le Débat d'Orientation Budgétaire est clos.

Les orientations sont validées à l'unanimité.

ESPACE CHANTECLAIR

5. Formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur - BAFA

Pour répondre à un besoin local d'encadrement des Accueils Collectifs de Mineurs et à la demande des adolescents de plus de 17 ans qui cherchent des emplois saisonniers dans l'animation, il apparaît, cette année encore, opportun d'aider des jeunes motivés à passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. Il convient de faciliter leur entrée en formation, en prenant en charge les frais de formation et en les intégrant en stage de validation.

- L'organisme "FAMILLES RURALES" dont le siège est 16 boulevard Carnot à Arras, organise cette formation en coopération avec la ville d'AGNY pour un coût de 420 € par personne.
- La collectivité peut faire l'avance du coût total de la formation BAFA pour 4 jeunes Médiolansais, qui sont assurés de trouver leur stage pratique à Saint-Nicolas-lez-Arras. La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais prend en charge un tiers du coût de cette formation, dans le cadre de ses engagements dans le Contrat Enfance Jeunesse- CEJ. La ville peut participer également à hauteur d'un tiers du coût de cette formation et faire l'avance du tiers restant.
- Les stagiaires rembourseront l'avance sur leur première rémunération d'animateur stagiaire durant l'année 2017, lors des différentes formes de centre de loisirs.

Considérant l'intérêt d'encourager ces jeunes gens à se former et le besoin de la collectivité de disposer d'un encadrement qualifié.

Il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme de formation FAMILLES RURALES et de prendre en charge le montant total de la formation BAFA.
- D'accepter d'accompagner la formation de jeunes motivés par la prise en charge d'un tiers du coût de leur BAFA.
- De leur permettre d'encadrer des accueils collectifs de mineurs organisés par la collectivité,

- D'accepter le principe de déduire de la rémunération perçue à l'issue de son travail lors d'accueil collectif de loisirs, la participation du jeune stagiaire à sa formation.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention reprenant ces accords avec les jeunes et leurs représentants légaux et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Gisèle Catto précise que c'est une avance faite aux jeunes et remboursée lors de leur travail pour la commune.

Adopté à l'unanimité.

6. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais – au titre de l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires »

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion -COG- signée entre l'Etat et la CAF - Caisse d'Allocations Familiales - visant à réduire les inégalités territoriales et sociales, un fonds d'accompagnement des projets vise à :

- ✓ Développer une offre d'accueil à même de mieux répondre aux besoins des familles.
- ✓ Faire accroître l'accessibilité à l'offre de service "enfance" et "jeunesse".
- ✓ Accompagner la structuration de l'offre sur le territoire dans une dynamique partenariale.

Cinq axes d'intervention sont dégagés :

- ✓ Adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques.
- ✓ Soutenir les projets élaborés par des adolescents.
- ✓ Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil.
- ✓ Accompagner des difficultés structurelles rencontrées par les établissements.
- ✓ Accompagner les démarches innovantes.

Un projet local pourrait trouver dans ce dispositif une aide financière à sa réalisation, sous réserve d'une étude de recevabilité par la CAF. Il s'agit de :

"La K'Fet " : Ce projet offre l'opportunité d'accompagner l'organisation de projets collectifs ou individuels conçus et réalisés par les adolescents fréquentant la "Cafétéria" ouverte à l'Espace Chanteclair pour les jeunes du territoire. La démarche vise à répondre à l'attente des usagers et se construira autour d'une approche pédagogique visant la participation des jeunes de 11 à 17 ans pour des initiatives personnelles ou de groupes qui viseront le développement de la citoyenneté et encourageront la mobilité et les pratiques culturelles.

Le coût global de l'action est estimé à 67 178 € - salaire d'encadrement compris. La demande de subvention est arrêtée à 12 475 €.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention auprès de la CAF du Pas de Calais dans le cadre des Fonds Publics et Territoires.

- signer la convention de partenariat et de fonctionnement pour la mise en place des projets, ainsi que toutes pièces administratives et financières afférentes à cette délibération.

Gisèle Catto précise que 60 à 70 jeunes sont concernés. Il s'agit de jeunes qui sont déscolarisés ou qui sont loin du milieu scolaire, c'est du cas par cas.

Elle intervient sur le fait que le projet de la K'Fet et la médiathèque sont deux projets qui sont nouveaux et créés avec l'arrivée de la nouvelle municipalité.

Adopté à l'unanimité.

e. Questions diverses

Bilan Maurice Carême

M. Bras rappelle que dans un tract l'opposition écrivait que son projet était de 800 000€ et le projet de l'actuelle municipalité de 1 400 000€.

En reprenant les chiffres, votre projet de base était de 930 915€ et pas de 800 000€ en ajoutant l'étude de sol de 26 164€ donc 957 079€, donc loin des 800 000 euros.

Pour notre projet, nous sommes à 1 068 085 € ce qui inclut l'accès PMR pour la maternelle Dutilleux et l'accès aux camions pour la construction de la salle d'activités.

Concernant le projet de l'opposition :

DDU 1 (subvention)	214 417€
DDU 2 (subvention)	187 500€
Réserve parlementaire (subvention)	25 000€
Et le reste à charge	530 162€

Le projet du restaurant Maurice Carême :

DDU 1 (subvention)	214 417€
DDU 2 (subvention)	187 500€
Réserve parlementaire (subvention)	25 000€
CAF (subvention)	150 000€
DETR (subvention)	148 750€
La CAF et la DETR verse car ce type de construction est prioritaire.	
Et le reste à charge	343 318 €

Le projet Maurice Carême est donc inférieur de 186 844€ sur celui de base, le vôtre.

Il a été sorti un papier qui laisse croire que notre projet est 600 000€ plus cher et en fait vous vous êtes trompés de 786 844€. Les chiffres sont là.

Annie Cardon dit qu'il reste à créer la salle des aînés.

Guy Bras précise que sur Maurice Carême il y a 20 places de parking et qu'il y a 35 voitures pour les aînés, l'espace n'aurait pas été suffisant pour les accueillir.

La salle de Javelot n'était pas assez grande pour pratiquer les concours de javelot, il faut 3 pistes, il n'y en avait que 2.

Dans le projet de l'opposition la salle aurait été occupée une demi-journée le jeudi après-midi et une demi-journée le samedi soir.

Le bâtiment actuel sert tous les jours aux enfants qui prennent leur repas. Nous avons préféré un restaurant scolaire pour améliorer la qualité des repas des enfants et la pause méridienne.

Annie Cardon répond qu'elle ne conteste pas le choix fait par la municipalité actuelle. Elle précise simplement qu'elle avait prévu la salle des aînés et de javelot.

Edith Pruvost fait remarquer que les dépenses de fonctionnement vont être complètement différentes.

Guy Bras rappelle que pour l'exercice 2016 l'objectif fixé était de 4 227 000 € de dépenses de fonctionnement en ayant le restaurant Maurice Carême, la K'Fet, la médiathèque, la salle d'auditorium et un suivi social plus important. Cela ne coûte pas plus cher grâce aux organisations de services.

Les enfants sont notre priorité.

Annie Cardon ne conteste pas cette politique, ni les économies mais c'est un autre choix.

Guy Bras réitère qu'il ne faut pas annoncer des chiffres faux à la population.

Gisèle Catto précise que les centres de loisirs occupent le restaurant Maurice Carême et que l'écart entre 2015 et 2016 est de 53 enfants en plus. Plus de 35 repas sont distribués tous les jours à la cantine au centre de loisirs du mercredi. Les enfants avaient soit un sandwich, un repas équilibré, un dessert et d'autres pas de repas, la mixité sociale c'est que tous les enfants aient un repas identique. Elle ne veut pas entendre parler de frais de fonctionnement quand il s'agit du bien-être des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.